



Distr. LIMITÉE

UNEP(DEPI)/CAR WG.43/CRP.1
30 janvier 2023

Original: ANGLAIS

Dixième réunion du Comité consultatif scientifique et technique (STAC) du Protocole relatif aux zones et à la vie sauvage spécialement protégées (SPAW) dans la région des Caraïbes.

Réunion virtuelle, 30 janvier 2023 – 1er février 2023

BRIEFING CONCEPTUEL DU CONSORTIUM SPAW

Cette réunion est convoquée virtuellement. Les délégués sont priés d'accéder à tous les documents de la réunion par voie électronique afin de les télécharger si nécessaire.

*Ceci a été reproduit sans édition formelle

CONSORTIUM À L'APPUI DU PROGRAMME SPAW

DE LA CONVENTION DE CARTHAGÈNE

DOCUMENT CONCEPTUEL

JANVIER 2023

1] POURQUOI UN CONSORTIUM

- Il y a eu un soutien à long terme pour la Convention de Carthagène, en particulier son Protocole SPAW, en tant que seul traité régional sur la biodiversité marine dans la Grande Caraïbe. La création d'un Consortium à l'appui du Protocole SPAW dans le cadre de la Convention de Carthagène, renforcera le rôle des organisations non-gouvernementales et de la société civile en optimisant leur participation et leur engagement pour renforcer la mise en œuvre efficace du Protocole SPAW par les pays aux niveaux national et régional.
- Le Consortium ajoutera de la valeur à la mise en œuvre du Programme SPAW et des obligations du Protocole par les pays, fonctionnant comme une plate-forme régionale coordonnée, pour mettre à l'échelle les meilleures pratiques, partager les leçons apprises, renforcer les synergies entre ses membres, recruter des engagements de la société civile pour soutenir le renforcement des capacités et aborder stratégiquement la mise en œuvre du programme.

2] QUI SOMMES NOUS

- Le Consortium est une alliance indépendante soutenant la mise en œuvre réussie de la Convention de Carthagène, et en particulier du Protocole SPAW et de son programme SPAW.
- Le Consortium est composé de membres d'organisations non-gouvernementales (ONG), d'organisations inter-gouvernementales (OIG), d'universités, d'entreprises privées, d'experts et de personnes ayant une expertise, une expérience et un intérêt à faire avancer les objectifs du programme SPAW.
- Le Consortium a sa propre structure de gouvernance (voir point 5 ci-dessous) et tout en soutenant la mise en œuvre de la Convention de Carthagène, il est indépendant de son cadre institutionnel. Le Consortium ne duplique pas le travail ou n'entre pas en concurrence avec les rôles ou les mandats des organisations désignées comme Centres d'activités régionales ou qui font partie des Réseaux d'activités régionales dans le cadre de la Convention de Carthagène.

3] CE QUE NOUS FAISONS

- Convoquer des réunions régulières de membres et d'experts pour discuter des problèmes émergents, de la programmation conjointe et des opportunités de partenariat.
- Fournir un soutien aux institutions et aux Parties contractantes mettant en œuvre le Programme SPAW qui pourrait inclure l'expertise, le renforcement des capacités, l'assistance financière et le partage des connaissances. Le soutien se concentrera principalement, mais pas exclusivement, sur le plan de travail biennal du programme SPAW et ses principaux domaines thématiques, tels que la gestion des espèces et des écosystèmes, et les aires marines protégées. Les partenaires peuvent également aborder des domaines d'intérêt pour la conservation des habitats et des espèces marines dans la région, conformément aux objectifs de la Convention de Carthage et de ses protocoles.
- Soutenir la mise en œuvre du Protocole SPAW aux niveaux national et régional ; y compris le suivi, les évaluations, le renforcement des capacités et l'élaboration de politiques.

4] QUI PEUT REJOINDRE

- Toutes les organisations qui se sont engagées à protéger la qualité de la mer des Caraïbes sont les bienvenues en tant que membres du Consortium pour renforcer le réseau et soutenir la mise en œuvre des dispositions du Protocole SPAW, y compris son développement ultérieur.
- Les membres d'horizons divers et de différentes zones géographiques de la Grande Caraïbe sont encouragés à rejoindre le Consortium.
- Les membres potentiels sont invités à signer et à soumettre une déclaration d'engagement envers les objectifs et les obligations du Consortium, en utilisant un formulaire fourni par le Consortium à cet effet. [Énoncé d'engagement à développer pour les organisations et les individus, avec les attentes et les responsabilités en tant que membres du Consortium].

5] STRUCTURE DU CONSORTIUM

Assemblée des Membres

L'assemblée biennale des membres est l'organe décisionnel du Consortium, où les politiques et les nouvelles initiatives sont approuvées.

Comité de Pilotage

- Le Comité de pilotage doit être établi tous les deux [2] ans par consensus entre les membres, en privilégiant un système de rotation pour le responsable de la coordination. Le Comité de Pilotage coordonne le travail du Consortium à travers le réseau.
- Le Comité est chargé de convoquer des réunions régulières des membres, y compris un « Forum » pour des discussions ouvertes sur diverses questions, de préparer la documentation appropriée et les procès-verbaux de ces réunions, de coordonner la sensibilisation et la diffusion des connaissances sur le Protocole SPAW, et de développer de nouvelles relations qui peuvent faciliter les objectifs du Consortium.
- Le Comité coordonnera et consolidera également, le cas échéant, les contributions et/ou la documentation pertinente du Consortium aux réunions techniques formelles du Protocole SPAW et/ou de la Conférence des Parties, dans le but d'identifier les problèmes émergents, de prévoir les risques et les opportunités, ce qui à son tour favoriserait les discussions et/ou l'intégration formelle dans le plan de travail SPAW.
- La composition du Comité de Pilotage inaugural [*Il s'agit des organisations initialement intéressées et expertes dans la mise en place du Consortium*]
 - *Coordinateur* – Monitor Caribbean
 - *Membres* – Animal Welfare Institute, Foundation for Development Planning Inc., Lightkeepers Foundation, Olga Koubrak (experte, LLM, conseillère juridique de SeaLife).

Pratiques de travail du Consortium

- Les membres du Consortium sont censés contribuer activement aux activités conjointes et participer régulièrement aux réunions du Consortium et le faire sur une base volontaire.
- Être membre du Consortium n'implique pas l'appartenance à une « organisation » mais un engagement envers les objectifs et le travail du Consortium. Les statuts/règles/directives de fonctionnement du Consortium seront rédigés par les membres fondateurs et construits avec la contribution des organisations/experts intéressés, qui comprendront des dispositions relatives aux exigences minimales en termes de participation aux différentes réunions du Consortium et de dissociation en cas du non-respect de ces directives. Les règles traiteront également de la participation aux réunions du Comité de Pilotage.
- Une personne ou une organisation doit demander l'approbation du Comité de Pilotage pour faire des déclarations au public ou aux médias au nom du Consortium ou parler en son nom.
- Les décisions sur les activités, initiatives et travaux sous l'égide du Consortium sont prises par consensus et à défaut à la majorité.

CHRONOLOGIE

1] Intervention orale au SPAW STAC 10 [30 janvier - 1er février 2023] - Présentez le concept de consortium avec des organisations potentiellement intéressées qui pourraient vouloir rejoindre cette initiative et devenir membres en fonction de leur intérêt et de leur engagement envers la création du Consortium [par exemple, les organisations qui se sont engagées, ont contribué ou ont un intérêt dans le travail de SPAW; qui ont conclu un Protocole d'accord -MOU avec le Programme pour l'environnement des Caraïbes - PEC, et pourraient également faire partie du Réseau d'activités régionales pour le Protocole SPAW].

2] COP 12 de SPAW - Soumettre le document conceptuel final à la COP de SPAW en tant que document d'information visant à une recommandation qui accueille, reconnaît et apporte soutien à la création du Consortium en tant que contribution à la mise en œuvre de la Convention de Carthage, et en particulier du Programme SPAW.